Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 5

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal du comité SAR du 3 mars 2021 en visioconférence

Ordre du jour:

1. Ordre du jour, salutations, prise du PV
2. PV des séances du 20 et du 27 janvier 2021
3. Préparation de l'assemblée des délégués du 20 mars 2021
4. Mandat à apisuisse pour une «Commission pesticides»
5. Candidatures au poste de rédaction RSA
6. Dicastères

Présents: Francis Saucy, Benoît Droz, Sonia Burri-Schmassmann, Guillaume Kaufmann, François Schoch, Olivier Mooser, Pascal Crétard, Aude Steiner

1. Ordre du jour, salutations, prise du PV

Francis ouvre la séance à 18h30 par Zoom, il salue la présence d'Aude pour la préparation de l'assemblée des délégués. Olivier se propose de prendre le PV. Guillaume s'annonce déjà pour la prise du PV de l'AD.

2. PV des séances du 20 et du 27 janvier 2021

Le PV du 20 janvier n'est pas encore disponible. Concernant le PV du 27.02, la dernière phrase du point 2 doit être revue (il manque un bout de phrase). Francis va faire la correction.

3. Préparation de l'assemblée des délégués du 20 mars 2021

Les différents points de l'ordre du jour de l'assemblée sont discutés. Les points relevants sont les suivants:

- Définition des règles de fonctionnement pour la visioconférence. En ce qui concerne l'identification des délégués à l'entrée de la séance Zoom, Olivier va plancher sur une solution.
- Les consignes pour les votations seront indiquées lors de l'envoi de l'invitation.
- Election du comité: Benoît et Olivier sont proposés pour une réélection par leur fédération. Pour l'instant, pas de représentant pour GE et VS. Le VS a une réunion le 16.03 pour définir le candidat. La fédération JU va proposer M. Henri Erard. Sonia présentera M. Erard lors de l'AD au nom de la fédération JU.
- La date pour le retour des documents de votations par courrier postal est fixée au 27.03.2021. Les documents de vote seront glissés dans une enveloppe prévue à cet effet, qui sera insérée dans une enveloppe-réponse avec la carte de légitimation. Pour les représentants VS et GE, la ligne du nom du candidat sera laissée vide sur le bulletin de vote. Les noms devront être inscrits à la main par les délégués si des candidats sont proposés ou se proposent lors de l'AD.

– En ce qui concerne la votation sur les deux initiatives, il est décidé de poser la question uniquement sur la prise de position de la SAR en faveur ou pas de ces deux initiatives.
– Concours des ruchers 2021 : il faut inviter Isabella pour présenter ce point à l'AD.
– Journée Suisse des abeilles à Lyss : étant donné les incertitudes dues à la situation sanitaire, la date est reportée au 02.07.2022.
– Prochaines AD : l'AD 2022 se déroulera à Fribourg et est confirmée par la Fédération FR. L'AD 2023 aura lieu dans le canton de VD.
– Divers : pas de point particulier à aborder.

Nous apprenons avec plaisir que Sonia est la nouvelle présidente de la Fédération JU.

4. Mandat à apisuisse pour une « Commission pesticides »

Ce projet a pour but de donner un mandat à apisuisse pour mettre en place une « commission pesticides » ; la commission du miel a également fait une demande dans ce sens. Apisuisse attend un mandat pour mettre une telle commission en place.

Sonia précise que la commission du miel apisuisse désire plutôt créer un groupe de travail qui plancherait sur une demande pour un financement de la part de l'OFAG, dont le but serait de financer une étude sur 4 à 5 ans pour déterminer les résidus de pesticides dans le pain d'abeilles.

Décision : Nous attendons le vote de l'AD concernant la prise de position de la SAR sur les 2 initiatives avant d'aller de l'avant dans le projet.

5. Candidature au poste de rédaction RSA

Francis a été contacté par 4 personnes et n'a reçu que 2 dossiers.

Décision : Nous allons attendre la constitution du nouveau comité (suite à l'AD) avant d'auditionner les candidats.

6. Dicastères

Francis

Contamination des miels par le glyphosate : suite au projet d'étude mené par Sonia une rencontre est prévue avec l'OFAG le 08.03.21. Trois points seront abordés : l'aspect contamination, la manière dont la demande de subvention a été traitée et quelle sera la suite à donner au dossier Gaucho ou autres produits qui seraient omologués cette année.

Apisuisse : Bienenschweiz lance un essai de terrain d'apiculture sans traitements.

Apiservice va mettre en place un concept de la santé de l'abeille ce printemps.

Sonia

Label d'or : toutes les fédérations ont reçu le matériel nécessaire pour débuter la saison. Les courriers aux apiculteurs sont également envoyés.

Marketing : grand succès avec les couteaux suisses. 78 couteaux ont été vendus.

Benoît

Cours du 6 mars: intervention de Jürg Glanzman et de Lukas Senhausern du CABI.

Livres et classeurs: tout se met en place et la reprise est garantie. La question sera posée aux fédérations pour savoir si les classeurs sont toujours nécessaires ou si un passage au format PDF est envisageable. Il reste 894 livres.

Olivier

Informatique: une proposition a été envoyée aux membres afin de revoir la collaboration digitale en plus de l'aspect visioconférence. Ce point sera repris avec la nouvelle équipe.

Elevage: la formation continue avec les moniteurs-éleveurs se déroulera également le 6 mars 2021 en visioconférence. Une formation en présentiel au mois de septembre est toujours d'actualité. La page wikipedia « Groupement des sélectionneurs romands d'*Apis mellifera carnica* » a été créée. Le contenu est intéressant et pourrait être repris en partie sur le site abeilles.ch, ce qui donnerait une visibilité encore plus grande. La proposition sera faite à la prochaine séance de la CE-SAR. La révision du règlement des ME est en cours et sera soumise au vote de l'AD en 2022.

Guillaume

Conseil aux débutants: Guillaume propose d'écrire une série d'articles en lien avec la mise en place de son rucher de testage pour donner un coup de projecteur sur l'élevage. Francis relève aussi qu'en ce qui concerne l'élevage, la série d'articles du CRA sur la sélection sera publiée en trois parties.

Fédération NE: question sur le libre accès concernant la numérisation de la revue auprès de l'EPFZ (plate-forme e-periodica). Francis confirme que l'accès aux anciens numéros sera public.

Pascal

Frelon asiatique: La société GE a reçu les autorisations nécessaires des autorités GE (OCAN) pour poser des pièges contre le frelon asiatique. Le but étant de piéger des fondatrices (surtout en lien avec le nid des Eaux-Vives qui a été mal détruit). Un descriptif précis sera communiqué aux apiculteurs. Trois pièges par apiculteur seront distribués et ils seront posés mi-mars et retirés début mai.

A ce sujet, Sonia nous informe que la fédération JU va rencontrer le CABI et l'Office de l'environnement pour discuter de la stratégie prévue en 2021 dans le Jura. La question centrale sera celle du financement pour éliminer les nids. Si c'est aux apiculteurs de prendre en charge la destruction, une demande sera faite à apisuisse pour un soutien aux cantons « barrières ». Pour rappel, la destruction d'un nid à l'heure actuelle se monte à pratiquement CHF 10 000.00.

La date du prochain comité sera déterminée lorsque les nouveaux membres seront élus.

ETUDEBRECHET

MINUTE NO 2237

21 avril 2021

BB/JA

ACTE AUTHENTIQUE - CONSTAT

Me Benoît Brêchet
notaire de la République et Canton du Jura
avec étude à Delémont

a été requis par

la **Société Romande d'Apiculture (ci-après : SAR)**, avec siège à Fribourg,

à l'effet de procéder au dépouillement des bulletins de votes qui ont été envoyés au secrétariat de la SAR jusqu'au 27 mars 2021 par les délégués suite à l'assemblée des délégués du 20 mars 2021 qui s'est déroulée par visio-conférence compte tenu de la crise sanitaire liée au coronavirus.

PREAMBULE

Au vu de la situation sanitaire, le comité central de la SAR, a décidé d'organiser un vote par correspondance, ceci conformément à l'ordonnance 3 du COVID-19.

Les membres du comité central de la SAR ont donc mandaté le notaire soussigné afin de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Conformément aux instructions de vote données aux délégués, les bulletins de vote devaient être réceptionnés par l'administration de la SAR au plus tard jusqu'au 27 mars 2021.

ARTICLE 1 - DEPOUILLEMENT

L'administration de la SAR, par Madame Aude Steiner, a remis au notaire soussigné toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote des délégués, membres collectifs, membres d'honneur et membres du comité qui ont exprimé leurs différents votes sur les objets portés à l'ordre du jour.

Sur les 80 bulletins de votes adressés aux ayants-droit (selon la liste des délégués remis au notaire soussigné), 73 ont été réceptionnés par l'administration de la SAR.

Le dépouillement des bulletins de votes se présente donc comme suit :

	accepté	refusé	abstention
Rapports 2020 Requête: Les rapports 2020 sont soumis à approbation.	64	0	2
Comptes 2020, y c. rapports de révision Requête: Les comptes annuels 2020 de la SAR sont soumis à approbation.	66	0	0
Décharge au comité Requête: L'assemblée des délégués donne décharge au comité de la SAR.	65	0	1
Budget de fonctionnement 2021 Requête: Le budget de fonctionnement 2021 de la SAR est soumis à approbation.	64	0	2
Budget d'investissement 2021 Requête: Le budget d'investissement 2021 de la SAR est soumis à approbation.	64	0	2
Désignation des sections vérificatrices des comptes 2021 Les sections de Lucens, Martigny et Montagnes neuchâteloises sont désignées.	66	0	0
Comité, élection du/de la représentant.e de la société genevoise La société genevoise présente Mme Mélanie Baudet	58	2	13
Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération jurassienne La fédération jurassienne présente M. Henri Erard	66	3	4
Comité, élection du/de la représentant.e de la société du Jura bernois La société du Jura bernois présente M. Olivier Mooser, actuellement membre CC SAR à sa réélection.	73	0	0
Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération vaudoise La fédération vaudoise présente M. Benoît Droz, actuellement membre CC SAR à sa réélection.	73	0	0

Comité, élection du/de la représentant.e de la fédération valaisanne La fédération valaisanne présente M. Stéphane Witschard.	56	3	14
Cotisation partenaire Requête : la proposition de cotisation partenaire est soumise à l'approbation.	63	5	5
Initiative populaire **« Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »** Requête : la proposition de soutenir cette initiative populaire est soumise à l'approbation.	61	8	4
Initiative populaire **« Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »** Requête : la proposition de soutenir cette initiative populaire est soumise à l'approbation.	55	10	8

ARTICLE 2

Le notaire soussigné a remis en même temps que l'envoi du présent acte en constat à l'administration de la SAR, tout le matériel de vote qui lui a été remis pour effectuer le présent acte.

EXPEDITION

Le présent acte sera expédié en un seul exemplaire, à l'intention de la Société Romande d'Apiculture comme de moyen de preuve.

CLOTURE

Ainsi fait et passé, à Delémont, en l'étude, le vingt et un avril deux mille vingt et un.

D.d. 21 avril 2021

Le notaire :

Pour première expédition certifiée conforme à la minute et délivrée à la Société Romande d'Apiculture, comme moyen de preuve.